



Assemblée générale

Soixante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale
1^{er} mars 2012
Français
Original : anglais

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Compte rendu analytique de la 14^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 24 octobre 2011, à 10 heures

Président : M^{me} Miculescu (Roumanie)

Sommaire

Point 54 de l'ordre du jour : Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

11-56110X (F)



Merci de recycler

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 54 de l'ordre du jour : Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects

1. **M. Ladsous** (Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix), rend hommage à ceux qui ont sacrifié leur vie pour la cause de la paix et remercie les États Membres d'avoir largement répondu aux exigences croissantes des Nations Unies en matière de maintien de la paix. Il dit qu'aider les pays hôtes à veiller sur la sécurité et la sûreté du personnel de maintien de la paix constitue l'une de ses grandes priorités. Il aimerait savoir comment la Commission entend continuer à renforcer le partenariat mondial entre le Conseil de sécurité et les États Membres, les pays hôtes, le Secrétariat et les principales organisations régionales et internationales. Les événements qui ont lieu au Soudan et au Soudan du Sud constituent un domaine essentiel de préoccupation au sein du Département des opérations de maintien de la paix. En juillet 2011, après le démantèlement de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), la Mission des Nations Unies en République du Soudan du Sud (MINUSS) a été instaurée. On a confié à cette dernière le mandat d'aider à construire les capacités du nouvel État en matière d'état de droit et de gouvernance, tout en protégeant les civils et en facilitant l'aide humanitaire. La Force intérimaire des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), mandatée pour protéger les civils dans cette zone frontalière est aussi en cours de déploiement. Tandis que l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour poursuit ses efforts pour consolider la paix dans cette région où elle a presque entièrement déployé son personnel. Elle fait d'ailleurs l'objet d'un examen pour qu'elle utilise au mieux ses ressources.

2. La situation difficile en Afghanistan quant à la sécurité rend le travail de la Mission des Nations Unies en Afghanistan très ardue. Cette activité fera bientôt l'objet d'un examen en profondeur de la part du Conseil de sécurité. En outre, l'on n'a pas encore pleinement évalué l'incidence politique et en matière de sécurité des principaux changements intervenus dans certains pays du Moyen-Orient sur les quatre opérations de maintien de la paix menées dans cette région. De concert avec la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) conduite par le Département des affaires politiques, le Département des opérations

de maintien de la paix explore avec les autorités libyennes comment il pourrait apporter sa contribution dans les domaines de la sécurité publique, de la police de proximité, de la lutte antimines et de la justice transitionnelle.

3. En Afrique de l'Ouest, l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) a aidé ce pays à surmonter une crise politique majeure et une mise en cause de sa Constitution. L'ONUCI et la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), de concert avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et avec d'autres partenaires, œuvrent actuellement avec les gouvernements respectifs de ces États pour résoudre les nouveaux problèmes humanitaires et de sécurité à la frontière qui découlent de cette crise récente. Au Libéria, d'indéniables progrès ont été accomplis avec l'appui de la communauté internationale. En effet, la paix a été consolidée et une sécurité stable a été instaurée, stabilité qui était une des conditions préalables posées pour un transfert ultérieur de pouvoir de la MINUL à des autorités nationales. Le Gouvernement libérien aura cependant besoin, que l'aide internationale se poursuive pour mettre en œuvre le processus électoral et s'occuper des atteintes au droit auxquelles il sera confronté.

4. La Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT), censée partir à la fin de 2012, collabore étroitement notamment avec les autorités timoraises afin d'élaborer un plan à long terme de renforcement des capacités institutionnelles et fonctionnelles. Elle veille en outre à ce que la transition se fasse dans de bonnes conditions. La Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) accordera au gouvernement de ce vaste pays un soutien logistique et technique lorsqu'il organisera et déclenchera des élections aux échelons national, provincial et local, de 2011 à 2013. Cette mission continuera aussi à se concentrer sur sa priorité essentielle en veillant à ce que les civils soient protégés non seulement lors des élections mais lors d'autres étapes critiques de l'évolution du pays.

5. En Haïti, en raison de la formation d'un nouveau gouvernement, le pays peut maintenant se focaliser sur sa reconstruction après le séisme dévastateur de janvier 2010. Au moment où la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) prépare le pays à revenir à ses effectifs militaires et policiers

d'avant le séisme. Cette mission cherchera surtout à susciter un dialogue politique, à parvenir à un consensus, enfin, à renforcer la capacité des institutions haïtiennes d'instaurer une bonne gouvernance et de faire respecter la loi, car ce sont des conditions essentielles pour son départ.

6. Le pourcentage de plus en plus fort de femmes au sein des troupes de maintien de la paix des Nations Unies constitue un domaine où le progrès est net et continu. Quatre sur 11 Représentants spéciaux du Secrétaire général et 30 % du personnel civil sont des femmes; le but fixé est de faire en sorte que les femmes forment 20 % de la police des Nations Unies en 2014. Le Département des opérations de maintien de la paix s'est engagé à augmenter une présence féminine dans tous les domaines du maintien de la paix.

7. Les tâches et les missions de maintien de la paix ont évolué au fil des ans. Actuellement, outre les opérations traditionnelles et multidimensionnelles de maintien de la paix, l'on compte des missions qui ont surtout pour objet la protection physique des civils, comme la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei. Il faut donc que les systèmes d'appui soient souples et s'adaptent au changement des conditions sur le terrain. Pour s'acquitter des mandats complexes, il faudra de plus en plus être capable de faire intervenir à bon escient la police et du personnel civil chevronné, notamment des spécialistes du droit et de la réforme du secteur de la sécurité. Il conviendra aussi de veiller à ce que les services de police soient bien formés et équipés. Les missions qui supposeront un tel savoir-faire et de telles capacités devront, bien sûr, être planifiées et dirigées de manière intégrée. Il leur incombera de préparer le terrain pour répondre, après un conflit, aux besoins des citoyens en matière de sécurité, de justice et d'emplois.

8. Le Département des opérations de maintien de la paix prévoit publier un deuxième rapport de situation sur l'initiative Horizons nouveaux au cours des prochaines semaines. Dans le domaine de la planification et de la surveillance des missions, la coopération triangulaire entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs d'un contingent militaire et policier a été renforcée, comme la responsabilité en matière de surveillance et de leadership. Les neuf missions de maintien de la paix intéressées et les équipes de pays des Nations Unies disposent maintenant de cadres stratégiques intégrés qui fixent des objectifs communs et répartissent plus

clairement les rôles essentiels au sein du système des Nations Unies. Par ailleurs, une nouvelle évaluation interne du commandement et du contrôle est en cours, compte tenu des vues de membres du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, de commandants des armées des pays fournisseurs d'un contingent militaire et de commandants en mission sur le terrain.

9. Dans le deuxième domaine essentiel : parvenir à un consensus sur les rôles en matière de maintien de la paix, le Département s'est lancé dans un certain nombre d'initiatives au cours des trois dernières années. Au sujet de la protection des civils, il a mis au point un cadre pour préparer des mandats spécifiques destinés aux missions sur le terrain. De plus, il a conçu des outils, dont un ensemble de matériels de formation, pour aider les missions à obtenir des résultats pratiques et conduire les gouvernements à faire les réformes nécessaires à l'accroissement de leur capacité à protéger. En ce qui a trait à son rôle en matière de consolidation de la paix, le Département a élaboré une stratégie avec le Département de l'appui aux missions, grâce à laquelle les soldats de la paix se fixeront immédiatement des priorités, puis échelonneront leurs tâches de consolidation de la paix sans tenir compte de l'ensemble de ces tâches à long terme. De plus, un travail supplémentaire est en cours dans les deux domaines reliés des transitions d'une part, et des aspects socioéconomiques du maintien de la paix, d'autre part. En outre, le Département a œuvré avec les États Membres pour en arriver à une entente partagée sur ce qui constitue un maintien de la paix « efficace ». Trois conférences régionales, au sujet desquelles les États Membres seront pleinement informés, ont réuni des experts militaires pour qu'ils se penchent sur des notions essentielles comme la dissuasion, l'emploi de la force tel qu'on l'entend en vertu de principes de maintien de la paix admis depuis longtemps, enfin, la disponibilité pour le combat.

10. Dans le troisième domaine prioritaire: l'appui sur le terrain, la stratégie globale d'appui aux missions entre dans la deuxième année de son application. Le maintien de la paix a été et demeure un outil très rentable pour assurer la paix internationale et la sécurité, surtout lorsqu'on le compare aux dépenses militaires nationales. Et il constitue aussi un excellent instrument pour le partage des charges. L'an prochain revêtira une grande importance car il faudra élaborer une approche exhaustive pour agir dans le quatrième domaine prioritaire: le développement des capacités.

Trois projets pilotes relatifs à des éléments militaires du maintien de la paix, qui ont permis de déterminer des normes opérationnelles communes et de mettre au point du matériel important de formation seront achevés quand le Comité spécial se réunira officiellement en 2012. Le Secrétariat devra travailler avec les États Membres pour remédier aux lacunes critiques et systémiques manifestes dans les capacités en matière de maintien de la paix. Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions œuvrent pour améliorer la communication avec le Conseil de sécurité et avec les pays qui font un apport militaire au sujet de ces lacunes, ainsi que de l'atout constitué par les hélicoptères. Ils ont aussi évalué l'incidence des listes de lacunes distribuées périodiquement aux États Membres ainsi que la proposition visant à instituer un centre d'échange d'informations relatives aux apports des États Membres. Accroître le nombre de ceux qui contribuent au maintien de la paix est un besoin permanent. Devenir contributeur exige des efforts de la part des ceux qui pourraient éventuellement l'être. Il faudrait que le Secrétariat adopte une approche plus stratégique en matière de mise sur pied des forces. Des mesures novatrices ont été prises pour améliorer la coopération entre missions afin de permettre de donner une réponse régionale aux conflits régionaux, mais cette façon de faire ne doit être que temporaire sans jamais remplacer des capacités adéquates destinées à répondre aux besoins à long terme des missions.

11. En outre, de récents rapports importants du Groupe consultatif de haut niveau chargé de mener une étude sur les moyens civils et du Secrétaire général ont débattu la question des besoins en personnel civil. Il est essentiel que les réformes de maintien de la paix dans ce domaine, qui doivent être compatibles avec de plus amples réformes des Nations Unies, favorisent la qualité et la disponibilité de capacités d'une importance critique. Il existe des besoins particuliers dans le domaine de la police, où l'on observe une demande croissante de personnel spécialisé capable de s'acquitter de mandats relatifs à la protection des civils et de s'attaquer à des problèmes comme la police axée sur une communauté, la criminalité transnationale organisée et la gestion des frontières.

12. L'orateur s'engage personnellement à faire respecter les normes de conduite les plus élevées par tout le personnel de maintien de la paix des Nations Unies. Il exerce une vigilance constante et applique

actuellement une politique de tolérance nulle. Il a aussi confiance que les pays fournisseurs d'un contingent militaire et policier agiront rapidement et délibérément en cas d'incidents, à l'échelon national. À son avis, en outre, ces pays ne feront appel pour leur apport qu'à du personnel dont la conduite préalable répondait aux plus hautes normes tant du point de vue pénal que de celui des droits de l'homme.

13. Le personnel de maintien de la paix des Nations Unies est devenu plus professionnel au fil des ans, mais son meilleur atout est sa créativité. C'est aussi l'esprit de ceux qui ont participé aux activités d'une institution devenue un instrument majeur pour assurer la paix et la sécurité.

14. **M^{me} Malcorra** (Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions) dit que le Département de l'appui aux missions poursuit une approche professionnelle, systématique, qui peut s'adapter à divers environnements opérationnels. Il peut exercer de simples fonctions d'appui mais faire aussi de la gestion stratégique de ressources financières, humaines, technologiques et physiques.

15. Dans le climat actuel de restriction, les propositions de financement du Secrétariat pour 2011-2012 des missions en cours témoignent d'une réduction de 2 % par rapport à l'année précédente. Des économies considérables ont résulté de la suppression ou de la nationalisation de centaines de postes internationaux et de celle de services d'exploitation et d'approvisionnement, même si le niveau des opérations de maintien de la paix demeure élevé. La poursuite de l'adoption d'une approche globale à l'appui aux missions permettrait de réaliser d'autres économies grâce à la consolidation de services de soutien et à la réduction des empreintes des missions.

16. Les réunions d'information bimensuelles du Département de l'appui aux missions avec le Comité spécial ont permis des consultations régulières et d'obtenir une rétroaction essentielle lors de la mise au point et en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions. La Quatrième Commission a aussi été à l'origine de prises de conscience utiles. Le Département lui enverra un document non officiel qui proposera de mettre fin à la stratégie en 2015. Cette stratégie a pour objectifs: de faciliter l'appui aux missions; de renforcer la gestion des ressources et l'obligation de rendre compte à leur sujet. Elle permet aussi d'accroître l'efficacité et les économies

d'échelle; enfin, d'améliorer la sécurité et le niveau de vie du personnel. Elle a déjà facilité la livraison de l'appui aux missions. Elle contribue maintenant à une meilleure utilisation des crédits sans compromettre la qualité des services prêtés.

17. L'an dernier, le Département a dû fonctionner dans un environnement divers et en évolution rapide sur le terrain. Au Soudan, on lui a demandé de fournir un appui logistique à l'occasion du référendum qui s'est bien déroulé en janvier 2011. Ce référendum a été suivi par la dissolution de La MINUS ainsi que par le déploiement de la FISNUA et par celui de la MINUSS au Soudan du Sud. Une autre nouvelle mission, la MANUL, a été très vite déployée en Libye. En Somalie, le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie fournit un appui logistique aux soldats du maintien de la paix de cette Union, tandis qu'un nombre contrôlé de membres du personnel des Nations Unies continue à faire un travail essentiel malgré un contexte difficile du point de vue de la sécurité. Un appui a été donné pour faciliter les élections qui se sont bien déroulées au Libéria; et l'on remarque une planification logistique impressionnante qui s'intensifie en République démocratique du Congo pour préparer les prochaines élections.

18. Le Centre de services mondial, qui inclut les capacités de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et de la Base d'appui des Nations Unies à Valence ont joué un rôle central en répondant à des demandes opérationnelles. Et bientôt des fonctions supplémentaires leur seront déléguées par le Siège. Le Centre de services régional d'Entebbe a aussi commencé à fonctionner et son incidence s'est immédiatement fait sentir, en particulier au Soudan du Sud et à Abyei. Compte tenu du succès de ce centre, à la suite de demandes de personnes œuvrant sur le terrain, le Secrétaire général recommandera dans son prochain rapport annuel sur l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions de créer deux centres de services régionaux supplémentaires en Afrique de l'Ouest et au Moyen-Orient.

19. L'organisation en modules a progressé: la conception du camp est achevée, elle a même été éprouvée sur le terrain. L'on disposera de personnel fiable et capable, tant interne que contractuel. En outre, à la suite d'une étude sur toutes les fonctions de gestion des ressources humaines et logistiques, l'on a recommandé de transférer certaines fonctions non

stratégiques au Centre de service mondial, et de laisser au Siège les liaisons avec les États Membres, la planification et le suivi de la main-d'œuvre.

20. En ce qui a trait au cadre financier, qui doit accélérer le déploiement des missions, l'Assemblée générale a approuvé le modèle de financement normalisé de ce cadre après la reprise de sa soixante-cinquième session. En réponse à la demande présentée par cette dernière dans sa résolution 64/259, l'introduction de pratiques de gestion des risques propres aux entreprises et de lettres de représentation, qui sont à la fois une mesure de contrôle interne et un outil de comptabilité de gestion, ont permis de responsabiliser encore plus le personnel.

21. L'on a fourni des efforts concertés pour améliorer le traitement des demandes d'indemnisation des États Membres en cas de décès et d'invalidité de soldats. La police a apporté sa contribution, et la plupart des cas en suspens ont été résolus. En outre, l'on a des remboursements aux pays fournisseurs d'un contingent militaire et policier relatifs au matériel leur appartenant pour la période qui s'est déroulée jusqu'en juin 2011. Toutes les missions de maintien de la paix sauf trois en ont bénéficié. Le prochain versement est prévu en décembre 2011. Le Secrétaire général envisage actuellement de demander au Groupe consultatif de haut niveau d'examiner des taux de remboursement aux pays fournisseurs d'un contingent militaire ainsi que des questions connexes, comme l'exige la résolution 65/289 de l'Assemblée générale. Les États Membres doivent maintenant répondre à la demande du Secrétaire général relative aux présentations de candidatures.

22. Les missions de maintien de la paix doivent faire face à de graves pénuries d'équipement essentiel, notamment d'hélicoptères militaires. Elles sont aussi dans un état de dépendance à l'égard des pays fournisseurs de contingents militaire et policier qui disposent des capacités nécessaires pour continuer à les approvisionner. Le Département de l'Oratrice collabore étroitement avec le Bureau des affaires militaires pour trouver des façons créatives d'agrandir le bassin des contributeurs éventuels et d'assurer une gestion sans heurts des ressources tant militaires que commerciales. Par ailleurs, l'on revoit actuellement les méthodes d'approvisionnement pour répondre aux inquiétudes des pays fournisseurs d'un contingent militaire.

23. Le personnel civil joue aussi un rôle essentiel en accomplissant des tâches complexes pour assurer la réussite du maintien de la paix par les Nations Unies. Dans un récent rapport, le Secrétaire général (A/65/680) a émis un ensemble réaliste de recommandations destiné à satisfaire les besoins en personnel civil qualifié dans la conjoncture financière difficile actuelle. Les Nations Unies doivent travailler plus efficacement avec des partenaires internationaux, issus notamment des pays en développement, pour fournir un appui civil. Il leur incombe aussi de planifier les capacités civiles et de préparer un budget à leur sujet, de façon à mieux tenir compte de l'évolution de la demande.

24. Au sujet des soldats de la paix, leurs buts doivent être: de renforcer leur responsabilité à l'égard de l'Organisation, ses dirigeants et son personnel en général; de préserver l'image, la crédibilité, l'impartialité et l'intégrité des Nations Unies, enfin, surtout; de protéger et de servir les personnes dans le besoin. L'engagement de l'Organisation envers ses valeurs de base est bien illustré par l'accomplissement du devoir fondamental de l'ensemble du personnel de maintien de la paix envers la population locale qu'il sert et protège. Malheureusement, le bilan exemplaire des soldats de la paix au cours des années continue à être entaché par des fautes graves commises par un petit nombre d'individus, notamment par des actes inexcusables d'exploitation sexuelle et de maltraitance. Le Secrétariat suit de très près ces cas auxquels du personnel civil a participé, pour que les coupables fassent l'objet de poursuites dans un délai raisonnable. L'oratrice a personnellement pris contact avec des pays fournisseurs d'un contingent militaire pour veiller à ce que des allégations soient présentées sans délai dans le cas des membres du personnel en uniforme. Il est aussi essentiel que les États Membres fournissent des renseignements sur l'avancement de toutes les enquêtes en cours, conformément à la procédure adoptée par l'Assemblée générale.

25. Incité par la perte de soldats de la paix morts lors d'incidents tragiques et par égard pour ceux qui assurent leur service dans des conditions dangereuses, le Département de l'appui aux missions exerce des pressions pour que l'on applique des politiques et des procédures établies de sécurité et de sûreté dans toutes les missions. Il souhaite aussi que l'on améliore la préparation aux situations d'urgence en général.

La partie publique de la séance est suspendue à 11 h 15. Elle reprend à 12 h 20

26. **M. Loulichki** (Maroc), s'exprimant au nom du Mouvement des pays non alignés, rappelle les principes directeurs du maintien de la paix des Nations Unies : le consentement des parties, le non-recours à la force, sauf en cas de légitime défense, enfin, l'impartialité. Ces principes constituent le fondement moral du maintien de la paix et ils soulignent aussi la nécessité de respecter l'égalité souveraine, l'indépendance politique, l'intégrité territoriale et la non-intervention. Le Mouvement insiste sur la nécessité d'assurer la sécurité du personnel qui participe à des missions dans le monde et sur celle de l'équiper pour qu'il s'acquitte de ses tâches essentielles, souvent dangereuses. Il ne faut pas recourir au maintien de la paix des Nations Unies pour remplacer une action visant à s'attaquer aux causes profondes d'un conflit par le biais d'un processus politique exhaustif. Il convient de prendre une position claire sur l'interdépendance de la sécurité et du développement. Les opérations de maintien de la paix doivent avoir, dès leur début, le soutien politique dont elles ont besoin. Il faut qu'elles disposent de ressources humaines, financières et logistiques suffisantes; que leurs soient mandats clairement définis et puissent être atteints, enfin, des stratégies de désengagement sont nécessaires.

27. Les missions de maintien de la paix sont devenues trop étendues et leurs ressources sont insuffisantes, ce qui peut avoir des répercussions dangereuses. Pour que le maintien de la paix soit plus efficace, il faut une gestion proactive de la logistique et de l'appui à la mission, ce qui exige que l'on remédie aux pénuries bien connues de ressources et d'équipement essentiels. En tant que principaux fournisseurs de personnel militaire et policier, les membres du Mouvement des non alignés souhaitent vivement faire connaître les préoccupations des soldats de la paix et les difficultés qu'ils rencontrent. C'est précisément parce que ces soldats représentent le Conseil de sécurité sur le terrain et transforment ses mots en actes qu'une coopération triangulaire plus efficace est nécessaire entre le Conseil, le Secrétariat et les pays fournisseurs d'un contingent militaire. Il faut en outre que ces pays participent complètement au processus de planification. Le moment est venu d'appliquer la recommandation incluse dans le rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix de

l'Organisation des Nations Unies (le rapport Brahimi) sur une approche en deux temps. Cette approche permettrait au Conseil de sécurité de laisser une résolution sous forme de projet en attendant que le Secrétariat puisse confirmer ou infirmer la disponibilité des effectifs militaires et des éléments nécessaires à leur soutien.

28. Le moment est aussi venu d'accroître le nombre des pays fournisseurs d'un contingent militaire. En effet, l'activité phare des Nations Unies ne peut continuer à n'être appuyée sur le terrain que par une partie des Membres de l'Organisation. Et il ne faut plus que les pays développés s'adjoignent à contrat des soldats à rabais en provenance de pays en développement pour exécuter le travail dur et dangereux nécessaire. En outre, si tous les Membres de l'Organisation se partageaient la tâche à accomplir, cela permettrait d'avoir une vision d'ensemble. De plus, il n'est plus possible que les pays fournisseurs de contingent subventionnent les opérations de maintien de la paix en compensant eux-mêmes la rareté des ressources et du matériel. On espère que le Groupe consultatif de haut niveau sur les coûts des effectifs militaires trouvera des façons de s'attaquer à ce problème structurel qui entrave la possibilité pour les Nations Unies de fonctionner efficacement dans des situations de plus en plus difficiles.

29. La protection des civils demeure la responsabilité principale du gouvernement hôte, dont les soldats de la paix devraient se contenter de soutenir les efforts. Des stratégies de mission destinées à la protection mandatée de civils doivent être élaborées pour fonctionner sur le terrain, aussi faudra-t-il trouver des ressources suffisantes pour mener à bien cette tâche complexe. Le maintien de la paix est différent de la guerre classique, il ne doit pas évoluer vers un rétablissement de la paix. L'emploi de la force lors du maintien de la paix ne doit pas compromettre la relation stratégique entre le pays hôte et la mission de maintien de la paix. La notion de maintien de la paix musclé est une épée à double tranchant qui peut être fatale pour l'impartialité.

30. En tant que seul organe chargé d'examiner tous les aspects des opérations de maintien de la paix, le Comité spécial est parvenu à promouvoir un certain nombre de réformes opérationnelles et institutionnelles importantes relatives au maintien de la paix des Nations Unies. Cependant, il est devenu de plus en plus évident que les travaux de ce Comité pouvaient se faire

de façon plus effective et efficace. Au cours des dernières années, il semble que les sujets débattus au sein du Comité spécial aient eu peu de rapports avec les besoins sur le terrain, ce qui est contraire à l'efficacité opérationnelle.

31. **M. Mayr-Harting** (Observateur de l'Union européenne) prend aussi la parole au nom: de la Croatie, du Monténégro et de l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats à l'entrée dans l'Union; de l'Albanie et de la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association; et, de plus, de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine. L'orateur dit que les Nations Unies peuvent continuer à compter sur l'appui de l'Union européenne pour un maintien de la paix multidimensionnel sous la forme soit de missions de renfort, soit de financement des opérations de l'ONU. L'on peut résumer en trois mots l'ordre du jour en matière de maintien de la paix des prochaines années: amélioration, efficacité et désengagement. Le maintien de la paix a besoin d'une amélioration qui se fera en mettant pleinement en œuvre l'initiative Horizons nouveaux, ainsi qu'une meilleure protection des civils. Tandis que la formation fondée sur un scénario commence à produire un effet et que des missions pertinentes agissent sur le terrain, le Cadre destiné à élaborer des stratégies exhaustives de protection des civils lors des opérations de maintien de la paix de l'ONU, les Départements des opérations de maintien de la paix et de l'appui aux missions, enfin, l'Union européenne continuent à préconiser l'instauration de repères de rendement et la poursuite de la mise au point de dispositifs d'alerte rapide. Il faut élucider la complexité du réseau du maintien de la paix et de la consolidation de la paix en débattant la stratégie à suivre pour entreprendre lors des opérations de maintien de la paix les premières tâches de consolidation de la paix. Toutes les activités de conservation de la paix doivent être fondées sur l'appropriation par le pays intéressé. Cette appropriation doit elle-même être fondée sur tous les aspects qui caractérisent une société après un conflit. Et il faut que les femmes y participent pleinement. Si l'on adopte une approche plus musclée du maintien de la paix, il est essentiel de s'en remettre au terrain et d'écouter les soldats de la paix, de bâtir à partir des résultats des séminaires régionaux organisés par le Département des opérations de maintien de la paix. L'Union européenne continue à soutenir les efforts déployés par le Secrétariat pour instaurer une approche

du maintien de la paix axée sur les capacités en donnant une formation ciblée et en assurant une cohérence entre les éléments militaire et civil des missions. Quant à la planification et à la surveillance, l'Union attend avec intérêt les résultats de l'évaluation du commandement et de la conduite des opérations.

32. En matière d'efficacité, il faudrait consacrer la prochaine période à l'amélioration de la stratégie globale d'appui aux missions en réduisant, par exemple, le coût unitaire des activités de maintien de la paix. Cette stratégie constitue un pas dans la bonne direction, mais ce n'est qu'un premier pas. Le Secrétariat doit examiner d'autres façons d'améliorer l'efficacité en réaffectant des ressources, en faisant plus appel à la coopération entre missions, en évaluant la pertinence de la taille des troupes affectées à chacune d'entre elles, en redistribuant les ressources ou en investissant dans des technologies, comme celles relatives à la surveillance, qui permettent de faire des économies de main-d'œuvre.

33. Quand le rôle d'une mission touche à sa fin, il importe de concevoir des stratégies de transition et de désengagement. Préserver la paix après une mission de maintien de la paix exige que l'on fasse attention aux conséquences socioéconomique, environnementale et en matière de sécurité des opérations qui ont lieu dans le cadre de cette mission. Pour empêcher qu'un vide en matière de sécurité se produise après une telle mission, il est nécessaire d'investir dans une réforme du secteur de la sécurité. Un rapport à jour du Secrétaire général sur ce sujet peut contribuer à une compréhension commune au sein du système des Nations Unies de ce que signifie vraiment une réforme du secteur de la sécurité. Cela peut aussi permettre de tirer le meilleur parti des avantages de cette réforme sur le terrain. Il faut considérer qu'il s'agit d'une question intersectorielle fondamentale pour atteindre d'importants objectifs en matière d'édification d'un État. Il importe aussi d'avoir une vision claire des choses ainsi qu'une seule stratégie à l'échelon du pays laquelle permette d'adopter une approche cohérente et coordonnée. L'Union européenne s'occupe depuis longtemps d'une réforme du secteur de la sécurité dans plus de 70 pays.

34. Cette union a convenu avec le Mouvement des pays non alignés qu'il fallait améliorer les méthodes de travail du Comité spécial si ce dernier voulait conserver sa place centrale dans le mécanisme du maintien de la paix.

35. **M. Nankervis** (Australie), prenant la parole aussi au nom du Canada et de la Nouvelle-Zélande, note avec satisfaction les progrès accomplis dans le domaine du prédéploiement des modules de formation fondés sur un scénario des soldats de la paix qui ont trait à la protection des civils, y compris aux façons de réagir en cas de violence sexuelle lors d'un conflit. L'orateur incite le Secrétariat à mettre au point des directives qui énoncent clairement les responsabilités des soldats de la paix en uniforme. Les éléments civils des missions de maintien de la paix jouent aussi un rôle essentiel dans la protection des civils. De plus, les équipes communes de protection et les spécialistes des affaires civiles sont essentiels pour permettre de comprendre les besoins des communautés locales. Ces dernières sont toujours les mieux placées pour donner une alerte rapide sur ce qui menace leur sécurité.

36. Le cadre du Secrétariat pour la protection des civils est un outil important. Il aide les missions à envisager les risques et à prendre des mesures pour les atténuer, à donner une alerte précoce et à concevoir des mécanismes de réaction en cas de crise. Des repères destinés à mesurer les progrès accomplis dans l'exécution des mandats de maintien de la paix peuvent aider à gérer convenablement les ressources limitées destinées à protéger les civils. Le Secrétariat doit aussi mettre au point d'autres documents sur la disponibilité pour le combat, la dissuasion et l'emploi de la force.

37. Les missions de maintien de la paix ne sont souvent qu'une petite part d'un effort à long terme visant à instaurer une paix durable dans des sociétés après un conflit. Le dialogue international sur l'édification et la consolidation de la paix de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a souligné l'importance de la sécurité pour parvenir à un développement effectif et une paix à long terme. Le Rapport sur le développement dans le monde en 2011 a aussi établi un lien clair entre la sécurité et le développement. Il a donc fait des recommandations pour empêcher les pays de retomber dans un conflit. Il y a place pour améliorer la coordination entre des institutions comme la Commission de consolidation de la paix, le Conseil de sécurité, d'autres organes du système des Nations Unies et des institutions financières internationales comme la Banque mondiale.

38. Les missions de maintien de la paix servent souvent à consolider la paix le plus tôt possible, en fournissant un appui essentiel pour rétablir la sécurité,

les processus politiques et restaurer l'autorité de l'État. Lorsqu'elles planifient et coordonnent les premiers travaux de consolidation, ces missions doivent être guidées par le pays hôte pour que ce dernier ait un fort sentiment d'appropriation nationale et que les mesures prises répondent à des besoins locaux. De plus, si le Secrétariat élabore une stratégie pour aider les missions à y parvenir, ce sera apprécié. La police et des artisans civils de la paix font souvent partie intégrante des opérations du maintien de la paix. Les recommandations faites dans le rapport indépendant du Groupe consultatif de haut niveau chargé de mener une étude sur les moyens civils (A/65/747) subsistant après un conflit et le rapport récent du Secrétaire général à ce sujet (A/66/311) méritent d'être examinées à fond et dans tous leurs détails.

39. Un travail significatif reste à faire pour que la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix augmente comme le préconisait la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité il y a plus de 10 ans. En effet, les tentatives de réforme dans les sociétés qui ont connu un conflit doivent tenir compte de la problématique hommes-femmes. De plus, l'on doit s'efforcer d'empêcher la violence sexuelle liée à un conflit, puis réagir quand elle se produit. La stratégie d'avenir sur la généralisation d'une démarche antisexiste élaborée par le Département des opérations de maintien de la paix est donc encourageante.

40. Il convient d'étudier davantage les outils et les compétences qui peuvent aider les soldats de la paix à relever de nouveaux défis de façon sensée et rentable, compte tenu du contexte propre à chaque mission. Les efforts en cours pour mettre au point des normes de capacité permettront de perfectionner les mandats des missions. L'amélioration des capacités entraîne la confiance en des partenaires. Elle est aussi une source d'avantages que les États Membres et les organisations internationales peuvent apporter à certaines missions. Les partenariats bilatéraux et multilatéraux de renforcement des capacités sont aussi importants, tout comme les efforts accomplis pour appuyer de nouveaux pays fournisseurs de contingent militaire et de police parce qu'ils donnent une formation spécialisée à leur personnel. Cependant, le Département des opérations de maintien de la paix doit collaborer étroitement avec les États Membres, les instituts de formation et les organisations régionales afin que tous les programmes de formation correspondent aux normes des Nations Unies.

41. Les progrès réalisés par le système des Nations Unies pour appliquer la Stratégie globale d'aide et de soutien aux victimes d'actes d'exploitation ou d'agression sexuelle commis par du personnel des Nations Unies et du personnel apparenté ont été lents, aussi le Secrétariat doit-il fournir une mise à jour avant la prochaine session du Comité spécial.

42. Il doit y avoir des consultations régulières entre tous ceux qui participent au maintien de la paix, y compris entre le Conseil de sécurité, les pays hôtes et les pays qui fournissent un contingent militaire et policier. Le Conseil de sécurité et le Secrétariat doivent s'assurer que les pays hôtes comprennent bien ce que les missions de maintien de la paix peuvent faire étant donné leur équipement. La rentabilité et l'efficacité revêtent une importance accrue dans la conjoncture financière actuelle, et la stratégie globale d'appui aux missions demeure un déclencheur important d'économies d'échelle destinées à améliorer l'appui aux opérations.

43. Il est essentiel que les missions des Nations Unies bénéficient d'un soutien politique durable. Les expériences faites en Haïti et au Timor-Leste ont prouvé que les coalitions non officielles pouvaient être utiles aux missions de maintien de la paix pendant toute leur existence. Il est possible que d'autres mécanismes informels analogues puissent apporter une aide à d'autres missions. Par ailleurs, le renforcement des partenariats aux stades de la planification et de la conduite des opérations, qui est au centre de l'initiative Horizons nouveaux, constitue aussi la clef des efforts déployés pour améliorer le maintien de la paix.

La séance est levée à 13 heures.